

**N° 34/9.15**

**PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT DU GROUPE DES VERTS "FAIRE REVENIR UN PEU DE CAMPAGNE PARMi NOS ESPACES VERTS : POURQUOI PAS ?"**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de se déterminer sur la prise en considération du postulat susmentionné, composée de Mmes Aline DUPONTET, Claudine DIND-PERROCHET, Eva FROCHAUX, Lucie ROCHAT et MM Jean-Hugues BUSSLINGER, Jean-Pascal CLOTTU et Adrien BUSCH président rapporteur, s'est réunie le 20 avril 2015.

## **1 PRÉAMBULE**

Pour donner suite au renvoi en commission souhaité lors de la séance du Conseil communal du 4 février 2015 par le nombre requis de conseillers communaux, notre commission avait ainsi pour but d'entendre l'auteure de la proposition, de détailler les contours du postulat proposé puis de se déterminer sur sa prise en considération ou non. Nous nous sommes réunis une seule fois et n'avons pas jugé nécessaire de faire des auditions supplémentaires. Rappelons encore que la Municipalité ne s'est pas opposée à la prise en considération du postulat lors de cette même séance du Conseil communal.

## **2 ECHANGES, DISCUSSIONS DE COMMISSION**

Dans un premier temps, la commission a échangé longuement sur l'ensemble des aspects contenus dans le texte du postulat. Nous avons ainsi évoqué, à coup d'exemples, la possibilité :

- de créer ou de se réapproprier des espaces urbains afin de faire naître des micros jardins publics dans les rues ou dans les parcs de la Ville de Morges et de favoriser la cueillette autonome de fruits ou de légumes;
- d'encourager les propriétaires privés à transformer les parcelles d'herbe inerte, au pied des immeubles notamment, en jardins cultivables ouverts aux habitants des quartiers;
- d'encourager les établissements scolaires à développer des jardins de poche à buts pédagogiques et de découverte dans les cours d'école ou dans les classes.

Nous avons également parlé d'abeilles, d'agriculture urbaine, de développement d'espaces verts, de végétalisation des toitures, de plantage d'arbres fruitiers à hautes tiges et de bouillie bordelaise...

En lien avec ces différentes propositions, de nombreuses questions ont également été posées notamment sur les limites d'intervention des pouvoirs publics sur les espaces privés, sur la durabilité des projets développés par des groupes de citoyens, sur le coût de certains investissements ou encore des normes applicables à certains types de projets de nature en ville.

Conscients de la plus-value que certaines démarches pourraient apporter en terme de cohésion sociale et de réappropriation de l'espace public, l'ensemble des commissaires ont montré un intérêt à voir ce type de proposition végétale se développer dans notre commune et ceci dans la limite du réalisable.

Il est certain que les pouvoirs publics ne peuvent pas tout réaliser, ni tout prendre en charge et encore moins contraindre les propriétaires privés. Ainsi les commissaires se sont mis d'accord pour reformuler l'invite du postulat dans une formulation plus limitée.

### 3 VŒU ET CONCLUSION

En conclusion, les membres de la commission vous proposent, d'une part, de ramener l'invite généraliste du postulat à une incitation réalisable facilement par la Commune de Morges et, d'autre part, de soutenir un vœu.

Nous formulons donc le vœu qu'à l'avenir la Commune reste ouverte et bienveillante à l'égard des groupes de citoyens voulant réaliser des nouveaux jardins urbains communautaires à l'exemple du jardin "Vogeardin" développé par l'Association Eco jardins Morges.

De plus, quant au fond du postulat, les commissaires sont favorables à soutenir une diversité de plantages en favorisant la plantation de fruits, de légumes, d'arbres ou d'arbustes fruitiers sur des terrains existants, ou à créer, par exemple dans nos rues, de nouveaux espaces de micros jardins urbains.

Ainsi les commissaires à l'unanimité vous invitent à prendre en considération le postulat du Groupe des Verts selon la nouvelle formulation suivante :

Ce postulat "demande à la Municipalité d'étudier dès 2016, et ensuite régulièrement, la possibilité d'installer, sur le domaine public communal, en fonction des surfaces existantes ou à créer, des plantations accordant une place significative aux fruits, légumes, arbres et arbustes fruitiers".

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ?",
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre en considération le postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ?", selon la nouvelle demande formulée ci-dessus.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Adrien Busch

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 septembre 2015.**